



Délibérations du Conseil Municipal du 07 juillet 2022

Compte Rendu

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
	Approbation du procès-verbal de séance du 2 juin 2022	-Approuver le procès-verbal de la séance du 2 juin 2022 ;	Approuvé à l'unanimité
	Installation de deux nouveaux conseillers municipaux	-Installer deux nouveaux conseillers municipaux	Le Conseil a pris acte
D22-082	Commissions issues du conseil municipal (art. L2121-22 du CGCT)	-Désigner les membres des commissions : <ul style="list-style-type: none"> • Démocratie locale et communication • Affaires scolaires et périscolaires, enfance, jeunesse • Vie communale, associative et sports 	Adopté à l'unanimité
D22-083	GrDF : Rapport d'activités 2021	-Prendre acte du rapport	Le Conseil a pris acte
D22-084	Horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur la commune historique de Plouigneau	-Décider que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune historique de Plouigneau -Décider que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie pendant la période estivale -Décider que l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité -Charger Madame Le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation	Adopté à l'unanimité
D22-085	Horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur le Ponthou	-Décider que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune historique du Ponthou -Décider que dans le cadre du dispositif Ecowat, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement. Les périodes devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF -Charger Madame Le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation	Adopté à l'unanimité
D22-086	Etablissement Public Foncier – Convention opérationnelle – Impasse du 9 août	-Demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions de parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières -D'approuver ladite convention et d'autoriser Madame Le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution -De s'engager à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 5 septembre 2029 -D'autoriser Madame Le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération	Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contre)
D22-087	Fixation de la durée d'amortissement d'un bien d'occasion	-Fixer la durée d'amortissement des toilettes sèches à 7 ans	Adopté à l'unanimité
D22-088	Tarifs Ecomusée 2023	-Fixer les tarifs de l'écomusée à compter du 1 ^{er} janvier 2023	Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 abstentions)

D22-089	Décision modificative n°2 – Budget commune	-Inscrire les crédits en dépenses et recettes au compte 458 « opération pour compte de tiers » pour la réalisation des opérations liées à l'acquisition du matériel pédagogique par l'école privée Sainte Marie -Autoriser Madame Le Maire à signer la convention avec l'école privée Sainte Marie	Adopté à l'unanimité
D22-090	Décision modificative n° 1 : budget maison de santé pluridisciplinaire	-Inscrire les crédits en dépenses et en recettes pour la résiliation de la ligne téléphonique	Adopté à l'unanimité
D22-091	Autorisation de passage sous voie communale	-Autoriser l'EARL Colas-Le Berre à réaliser un boviduc	Adopté à l'unanimité
D22-092	Information relative aux décisions prises par délégation (articles L2122.22 et L.2122.23 du CGCT)	-Prendre acte de cette information.	Le Conseil a pris acte